

17 juillet Journée mondiale de la justice internationale

Le 17 juillet 1998, le statut de la Cour Pénale internationale était adopté à Rome. C'est pour marquer cet anniversaire fondateur que la journée du 17 a été décrétée "Journée de la Justice Internationale".

La Cour Pénale Internationale

Il s'agit en fait de la première cour pénale permanente créée pour combattre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale.

Elle est une organisation internationale indépendante, qui n'appartient pas au système des Nations Unies ni, bien entendu, à aucun état. Elle siège est à La Haye, aux Pays Bas.

Son inspiration est déjà ancienne et correspond avec la découverte des génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés tout au long du XXème siècle. Les premiers procès, comme Nuremberg (1945) et Tokyo (1946) ont jugé des auteurs de crimes de guerre, de crimes de guerre et contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale.

C'est ensuite dans les années 90, juste après la fin de la guerre froide, que des tribunaux internationaux se sont réunis pour juger des crimes de même nature comme pour l'ex-Yougoslavie ou encore le Rwanda.

Refus de l'impunité

Le refus de l'impunité, généralement partagé dans toute la communauté internationale faisait son oeuvre... Malheureusement, ces tribunaux n'étaient créés que pour une période et un conflit précis.

La nécessité d'une cour pénale indépendante et permanente est devenue une évidence et a fini par s'imposer. Le 17 juillet 1998, c'était chose faite et 120 États ont adopté le Statut de Rome, qui a posé les bases juridiques de la création de la CPI.

Le Statut de Rome est entré en vigueur 4 ans plus tard, le 1er juillet 2002, après sa ratification par 60 pays.

Un site à visiter : www.icc-cpi.int